

Tableau récapitulatif des choix régionaux	Ligue Hauts-de-France								
	Messieurs					Dames			
	PN	R1	R2	R3	R4	PN	R1	R2	
<b>Composition des poules</b>									
Nombre de phases par saison	2	2	2	2	2	2	2	2	
Nombre de poules par division	3	6	12	16	22	1	2	V	
Nombre d'équipes par poule	8	8	8	8	8	8	8	V	
Nombre maximal d'équipes d'un même club par poule (si le nombre d'équipes du club est supérieur au nombre de poules de la division)	2	2	2	2	2	2	2	V	
<b>Déroulement de la rencontre</b>									
Jour et heure du début de la rencontre	S1 S2	S1 S2	S1 S2	D2 D3	D2 D3	S1 S2	S1 S2	S1 S2	
Arrêt de la rencontre à la victoire acquise	N	N	N	N	N	N	N	N	
Rencontre obligatoirement dirigée par un JA1 nommé par la CRA	O	O	O	N	N	O	N	N	
Mise à disposition de la CRA d'un JA1 désigné par le club	O	O	O	N	N	O	N	N	
<b>Composition des équipes</b>									
Nombre de joueurs(es) par équipe	4	4	4	4	4	4	4	3	
Nombre minimal de joueurs(es) par équipe	4	4	4	4	4	4	3	2	
Participation des féminines au championnat masculin	O	O	O	O	O				
Nombre maximal de féminines par équipe masculine	2	2	2	2	2				
Participation des féminines aux 2 championnats (masculin – féminin)	O	O	O	O	O	O	O	O	
Participation des jeunes aux 2 championnats (jeunes – seniors)	N	N	N	N	N	N	N	N	
<b>Formule de la compétition</b>									
3 joueuses en un groupe unique (art.I.203.2.1 - 10 parties)								O	
4 joueurs(es) en un groupe unique (art. I.203.3.1 - 14 parties)	O	O	O	O	O	O	O		

Légende :

O = OUI

N = NON

V = Variable

S1 : samedi 16 h

S2 : samedi 17 h

D1 : dimanche 9h30 D2 : dimanche 14h30

Participation des joueurs mutés :

Article II.111 des règlements sportifs – articles II.608 et II.610 du règlement administratif

Participation des joueurs étrangers :

Articles II.105 et II.609 du règlement administratif